



Mairie de Saint-Georges-sur-Eure

ARRETE N°96/2026 NOMINATION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS

LE MAIRE DE SAINT GEORGES SUR EURE,

Vu le Code de l'action sociale et des familles, et notamment les articles L123-6 et R 123-11 ;

Vu l'appel à proposition adressé aux associations par voie d'affichage et de publication sur le site internet de la commune en date du 6 mars 2026 ;

Vu la délibération n°30/2026 du Conseil municipal en date du 21 avril 2026, fixant le nombre des membres du Conseil d'administration ;

Vu les propositions faites par les associations qui œuvrent dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre l'exclusion, par les associations de retraités et de personnes âgées et par les associations de personnes handicapées ;

Considérant que l'Union départementale des associations familiales a indiqué par mail en date du 17 avril 2026 ne pas pouvoir proposer de candidat ;

ARRETE

Article 1 : Sont nommés membres du Conseil d'administration du Centre communal d'action sociale :

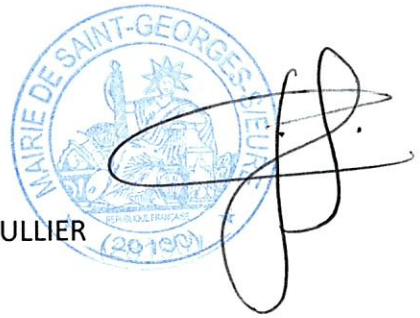
- Mme Corinne CLERJOU, Représentante des Personnes Agées (association ADMR),
- M. Michel BUYASSE, Représentant des Personnes Handicapées (association Autisme 28),
- Mme Denise COLLIN, Représentante des Associations œuvrant dans le domaine de l'insertion (association la Dame à la Licorne),
- Mme Martine BOUCHER, Représentante de l'association Secours catholique,
- Mme Catherine TACHET, Représentante des Associations œuvrant dans le domaine de la lutte contre les exclusions (association la Main Tendue).

Article 2 : La secrétaire générale de mairie est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Article 3 : La présente décision est susceptible d'être déférée devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans le délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Saint-Georges, le 28 avril 2026

Le Maire



Jacky GAULLIER

EXECUTOIRE, compte tenu de :
- la transmission en Préfecture :
- l'affichage, fait le :